

3. Quelles sont les attributions de chaque section de l'OMU?
4. Où sont situées toutes ces sections de l'OMU?
5. Quels ont été les frais de fonctionnement de chacune de ces sections de 1960 à 1968 inclusivement?
6. Le gouvernement fédéral accorde-t-il des subventions aux municipalités qui comptent une section de l'OMU?
7. Les municipalités contribuent-elles financièrement au fonctionnement de la section de l'OMU installée sur leur territoire?
8. Les municipalités fournissent-elles une aide en mettant des immeubles et/ou des services à la disposition de l'OMU et, dans l'affirmative, où et dans quelle mesure?
9. Quel a été le coût total de l'OMU pour les Canadiens, dans chaque province du Canada, de 1960 à 1968 inclusivement?
10. Que coûte l'OMU dans les villes suivantes: Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, London, Windsor, Ottawa, Québec, Victoria, Halifax, Saskatoon, Regina et St. John's?
11. Le gouvernement fédéral songe-t-il à poursuivre ce programme?
12. Quels services rend l'OMU?
13. Combien de Canadiens ont reçu une formation de l'OMU au cours de chacune des années comprises entre 1960 et 1968 inclusivement, de quel genre de formation s'agit-il et quels titres confère-t-elle?
14. A-t-on dépensé de l'argent pour faire connaître l'OMU de 1960 à 1968 inclusivement et, le cas échéant, combien d'argent a-t-on dépensé au cours de chacune de ces années?
15. Quels cours de formation offre l'OMU et qui peut suivre ces cours?
16. L'OMU travaille-t-elle de concert avec les forces armées canadiennes, organise-t-elle des exercices conjointement avec les forces canadiennes et, dans l'affirmative, quand et où s'est tenu le dernier de ces exercices?
17. Comment se compose l'OMU?
18. Quels en sont les directeurs?
19. Combien de personnes sont directement reliées à l'OMU?
20. Combien de sous-sections existe-t-il, a) où sont-elles situées, b) par qui sont-elles dirigées, c) combien d'employés sont affectés à chaque emplacement, d) quelle formation, e) quels cours se donnent à chacun de ces emplacements?

N° 1286—*M. Reid*

1. Existe-t-il des normes établissant le niveau de rayonnement admissible, y compris les rayons-X provenant des appareils récepteurs de télévision au Canada et, dans l'affirmative, a) quelles sont ces normes et comment ont-elles été établies et b) si aucune norme n'existe, pourquoi pas?
2. Les normes canadiennes diffèrent-elles de celles des autres pays et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les raisons de ces différences et le gouvernement a-t-il l'intention de modifier les normes canadiennes en conséquence et, dans le cas de la négative, pourquoi pas?
3. Le gouvernement a-t-il un système de vérifications pour s'assurer que les appareils récepteurs de télévision fabriqués au Canada et ceux qui sont importés de l'étranger, sont conformes à ses normes? Dans le cas de la négative, pourquoi pas et, dans le cas de l'affirmative, comment fonctionne ce système de vérification?
4. Le gouvernement a-t-il connaissance de recherches en cours en vue de réduire le niveau de rayonnement et de rayons-X émis par les appareils